



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA RAGE ET AUTRES ZONOSES

Le Conseil d'Administration de l'Entente Interdépartementale de Lutte Contre la Rage et autres Zoonoses s'est réuni dans les locaux du Conseil Général du Cantal, à Aurillac le 4 octobre 2002 sous la présidence de Monsieur LAURENT, Président de l'Entente.

Etaient présents à cette assemblée :

Monsieur LEYMONIE, Vice-Président du Conseil Général du Cantal

Les Conseillers Généraux des départements suivants :

AIN

Monsieur Jean VIAL

ALLIER

Monsieur Robert JOUANNIN

DRÔME

Monsieur Aimé CHALEON

Monsieur André GILLES

JURA

Monsieur Jean RAQUIN

Monsieur Robert TOURNIER

MEUSE

Monsieur Bernard LAURENT

Monsieur Jean-Marie FARINET

Monsieur Yves-Louis PELTIER

BAS-RHIN

Monsieur Jean MATHIA

HAUTE-SAVOIE

Monsieur Roger VIONNET

YONNE

Monsieur Jean-Marie JOST

AISNE

Monsieur Joseph BRAEM

AUBE

Madame Joëlle PESME

CÔTE D'OR

Monsieur Pierre POILLOT

MEURTHE-ET-MOSELLE

Monsieur Alain VERDENAL

OISE

Monsieur Jean-Claude HRMO

Monsieur Bernard RENAUD

SAÔNE-ET-LOIRE

Monsieur Jean VIALLET

SEINE-ET-MARNE

Monsieur Michel VALLIER

Les invités suivants:

Monsieur Jean-Roch GAILLET, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Monsieur Jacky PELLARIN, Développement Rural, Eau et Environnement du Conseil Général de Haute-Savoie

Monsieur Claude NOIRTIN, Directeur du Laboratoire Départemental des Vosges

Le personnel de l'Entente interdépartementale de lutte contre la Rage et autres Zoonoses

Monsieur Bernard LAURENT, Président de l'Entente
Monsieur Benoît COMBES, Directeur de l'Entente
Monsieur Frantz CATARELLI, Technicien
Mademoiselle Stéphanie FAVIER, Technicienne
Mademoiselle Déborah GOTTSCHHECK, Stagiaire Ingénieur
Madame Anne-Catherine GUELAUD, Secrétaire administrative

Etaient excusés :

A. Les présidents des Conseils Généraux suivants :

AISNE, ALLIER, ARDENNES, AUBE, ESSONNE, JURA, MEUSE, MEURTHE-ET-MOSELLE, BAS-RHIN, SAVOIE, SEINE-ET-MARNE, VOSGES

B. Les Conseillers Généraux suivants :

AIN

Monsieur Helmut SCHWENZER
Monsieur J.-C. MARQUIS

ALLIER

Monsieur JOUANNIN

ARDENNES

Monsieur Gérard DRUMEL
Monsieur Jean SOMSON
Monsieur Jean VERZEAUX

DOUBS

Monsieur Alain CARTIER

MARNE

Monsieur Michel LECOURTIER

MEURTHE-ET-MOSELLE

Monsieur Jean-Jacques HENRY
Monsieur Jean-Paul BOLMONT

MOSELLE

Monsieur Claude BITTE
Monsieur Jean-Claude CORNET
Monsieur Jean-Marie AUBRON

NORD

Monsieur Pierre NAVEAU
Monsieur Albert DESPRES
Monsieur Jacques HOUSSIN
Monsieur Jean SCHEPMAN

RHÔNE

Monsieur Charles BRECHARD
Monsieur Daniel MARTIN
Monsieur Christian COULON
Monsieur Patrice DEBRAY

VOSGES

Monsieur Jean-Luc BEVERINA
Monsieur Alain RAPIN
Monsieur François BAZARD
Monsieur Michel HUMBERT

AISNE

Monsieur Raymond GHEHENNEUX

HAUTES-ALPES

Monsieur ARNAUD

AUBE

Monsieur Jean-Claude MATHIS

CHER

Monsieur Michel RENOUX

ISERE

Monsieur Gérard ARNAUD
Monsieur Joseph MANCHON

HAUTE-MARNE

Madame Marie-Claude LAVOCAT
Monsieur Michel BROCARD

MEUSE

Monsieur Jean-François LAMORLETTE

NIEVRE

Monsieur EYMERY
Monsieur BARBIER

BAS-RHIN

Monsieur Pierre GRANDADAM

SAVOIE

Monsieur Guy DYEN

SEINE-MARITIME

Monsieur EUDE
Monsieur Michel LEJEUNE

YONNE

Monsieur J.-M. DELAGNEAU

TERRITOIRE DE BELFORT

Monsieur Yves ACKERMANN
Monsieur Jean MONNIER

A. Mesdames et Messieurs les représentants des administrations suivantes :

Monsieur Philippe BRIE, Direction Générale de l'Alimentation
Madame ROUILLEAUX, Payeur Départemental
Madame Monique ELOIT, Directrice auprès du Directeur Général de l'AFSSA
Madame le Docteur Florence CLIQUET, Directrice de l'AFSSA-Nancy
Monsieur le Contrôleur Général du Nord-Pas-de-Calais
Monsieur le Contrôleur Général CGIR
Monsieur G. MACON, Inspecteur Général Vétérinaire Interrégional (Alsace-Bourgogne-Franche-Comté-Lorraine)
Monsieur Dominique CUNY, Inspecteur Général Vétérinaire Interrégional (Rhône-Alpes-Auvergne)
Madame NORMANDIN, DDAF – Forêt, Environnement et Développement Rural
Monsieur Jacques WINTERGERST, Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

C. Les Directeurs des Services Vétérinaires suivants :

Mesdames Françoise COURTOIS-LIEBERT, DSV du Cher ; Frédérique ROSSIGNOL, DSV de la Drôme ; Josiane CONDE, DSV du Bas-Rhin ; Martine QUERE DE KERLEAU, DSV de la Savoie ; Jacqueline DUNCAT, DSV de la Haute-Savoie ; Claudette CROCHET-MORIN, DSV de Seine-et-Marne ; Florence GLEIZE, DSV de l'Yonne ; Béatrice ROLLAND, DSV du Territoire de Belfort ; Evelyne MAILLOT, DSV de l'Essonne ;

Messieurs Rémi GUERRIN, DSV de l'Ain ; Jean-Charles QUINTARD, DSV des Ardennes
Richard GOFETTE, DSV de l'Aube ; Stéphane CADOREL, DSV de la Côte d'Or ; Jean LESSIRARD, DSV de l'Isère ; Jean-Louis DURIEZ, DSV du Jura ; Pierre BONTOUR, DSV de la Haute-Marne ; Arthur TIRADO, DSV de la Meuse ; Laurent LARIVIERE, DSV de la Moselle ; Xavier HIRARDOT, DSV de la Nièvre ; Jean-Noël de CASANOVE, DSV de Oise ; Alain PIERRARD, DSV de la Haute-Saône ; Jacques VARDON, DSV de la Seine-Maritime ;
Claude ROUSSEAU, DSV de la Somme ; Philippe SEINGER, DSV des Vosges.

B. Les invités suivants :

Monsieur Bruno PIRIOU, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne chargé de l'environnement et du développement
Monsieur Franck COURTOIS, Directeur de l'Environnement (Conseil Général de l'Ain)
Monsieur Francis RAOUL, Université de Besançon
Monsieur Robert LOUPPE, Président d'honneur de l'Entente interdépartementale de lutte contre la rage et autres Zoonoses
Madame Catherine NORMANDIN, Chef du Service Forêt, Environnement et Développement Rural (Préfecture de Meurthe-et-Moselle)
Madame le Docteur Vr. Virginie BRUYERE, AFSSA - Nancy
Le Docteur Vr. Jacques BARRAT, AFSSA - Nancy
Monsieur Franck BOUE, AFSSA - Nancy
Monsieur Denis AUGOT, AFSSA-Nancy
Monsieur le Sénateur VASSELLE



ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE DE LUTTE CONTRE LA RAGE ET AUTRES ZONNOSES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 OCTOBRE 2002 A AURILLAC

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

A) Accueil des participants par le Vice-Président du Conseil Général, Monsieur Gérard LEYMONIE

Monsieur Gérard LEYMONIE, Vice-Président du Conseil Général du Cantal souhaite la bienvenue aux participants à l'Hôtel du Département à l'occasion du conseil d'administration de l'Entente interdépartementale de lutte contre la Rage et autres Zoonoses. Il souhaite la bienvenue à tous dans le Cantal en son nom personnel, mais aussi au nom du Président du Conseil Général.

Situé au cœur de l'Auvergne, le Cantal est le plus vaste massif volcanique d'Europe (2 500km²). Il offre une nature encore intacte et des paysages d'une grande diversité. Cet environnement naturel exceptionnel en fait une destination et une terre d'accueil de premier choix pour le tourisme et les activités de pleine nature. Autour du Plomb du Cantal sur lequel est installée la station du Super Lioran, qui est le plus vaste domaine skiable d'Auvergne et du Puy Mary qui vient d'être classé Grand site National par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, à l'initiative du Conseil Général, le département s'étend en vastes plateaux de la rivière Espérance à l'Aubrac et du Massif du Sancy à la Vallée du Lot.

Pays authentique, le Cantal marie traditions rurales, richesses culturelles et modernité.

Département d'élevage, il est réputé pour la qualité des produits issus de son agriculture et pour sa gastronomie : ses savoureuses viandes de Salers et d'Aubrac, ses cinq fromages d'appellation d'origine contrôlée (Cantal, Salers, Bleu d'Auvergne, Fourme d'Ambert et Saint Nectaire), ses salaisons (saucisse, tripoux, jambon...) font de l'agroalimentaire la principale activité économique. La cité médiévale de Salers, classée au rang des « plus beaux villages de France » n'appartient pas par hasard à la classe privilégiée des sites remarquables du goût en France.

Terre de fromages, le Cantal est également terre de pape et de Présidents de la République (Gerbert, le Pape de l'An Mille ; Paul DOUMER et plus près de nous Georges POMPIDOU) étaient des hommes de ce terroir.

Le Cantal abrite aussi un patrimoine architectural et culturel inestimable : plus de 160 châteaux, manoirs et églises romanes sont recensés.

Des détours incontournables, tel le Viaduc de Garabit, réalisé par Gustave EIFFEL en 1884 au-dessus des Gorges de la Truyère, magnifiquement illuminé l'été ou la source du Par à Chaudes-Aigues qui fait jaillir de ses entrailles une eau à 82° en font encore sa fierté.

Des entreprises modernes et leaders dans leurs domaines y sont implantées. Les secteurs d'activités sont principalement : le bois et l'ameublement avec des entreprises comme les Menuiseries LAPEYRE, les entreprises GILET, COMBELLES et PYRAM, le textile et notamment l'industrie du parapluie d'Aurillac, le caoutchouc avec la SACATEC et la plasturgie avec AURIPLAST.

A cela s'ajoute l'expansion du secteur des nouvelles technologies avec en particulier l'ODYSSEE INTERACTIVE, une société de pointe au niveau européen dans le domaine des jeux vidéo.

Le Cantal est aussi un terrain privilégié en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Il accueille en effet depuis l'an dernier les écoles nationales vétérinaires de Maisons-Alfort et de Toulouse dans le cadre de la 5^{ème} année de spécialisation en pathologie bovine. Le département de génie biologique d'Aurillac propose des filières de pointe de génie de l'environnement, de génie agronomique et tout dernièrement de bio informatique. On y enseigne également à Mauriac les métiers de l'eau.

Par ce portrait simplifié du département du Cantal qui essaie de faire de ses handicaps des atouts, M. LEYMONIE espère avoir donné envie à chaque personne présente de mieux le découvrir et de le faire connaître.

Il parle à présent de l'adhésion récente du Cantal à l'Entente interdépartementale de lutte contre la Rage et autres Zoonoses. Elle est due à deux raisons essentielles. La première est la plus importante : si le département du Cantal n'a jamais été concerné par la rage, il l'est en revanche, comme toute la Région Auvergne, par l'échinococcose. Le Cantal possède en effet une population vulpine très importante favorisée par un biotope idéal. Par ailleurs, les Cantaliens ont une culture alimentaire proche de la nature : ce sont des consommateurs de pissenlits, de baies diverses et bien sûr de champignons, autant de sources de contamination vis-à-vis de cette zoonose, très dangereuse pour l'homme.

La deuxième raison est plus personnelle. Monsieur LEYMONIE a en effet eu comme sujet de thèse de Doctorat l'épidémiologie de la rage. Sa réalisation durant son service militaire au Centre National d'Etudes sur la Rage de Nancy, en collaboration avec ses confrères Louis ANDRAL et Marc ARTOIS à l'époque l'a lié de passion et de souvenirs avec l'espèce vulpine et cette belle région de Nancy.

B) Remerciements du Président de l'ERZ, Monsieur Bernard LAURENT

Monsieur LAURENT remercie Monsieur LEYMONIE de l'accueil réservé aux participants à ce conseil d'administration. Les Auvergnats n'ont pas leur pareil pour recevoir les gens. Il remercie les personnes de s'être déplacées : le département est en effet légèrement excentré par rapport aux départements habituels.

Monsieur LAURENT remercie le Président du Conseil Général du Cantal, Monsieur Vincent DESCOEUR d'avoir délégué à l'assemblée un collègue vétérinaire spécialiste de la rage. Il le remercie aussi de l'accueil réservé à l'assemblée dans la salle, fort agréable, des délibérations du Conseil Général.

Monsieur LAURENT remercie le représentant de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Monsieur Jean-Roch GAILLET qui accompagne l'ERZ depuis le départ de Monsieur LAMARQUE.

Monsieur LAURENT accueille à présent avec grand plaisir une nouvelle venue. Il s'agit de Mademoiselle Valérie SCHLUMBERGER, chargée de missions au Conseil Général du Val d'Oise. Celle-ci annonce que le département du Val d'Oise vient de voter le 27 septembre dernier son adhésion à l'ERZ.

Monsieur LAURENT excuse les membres de l'AFSSA suivants : Madame Monique ELOIT, Directrice auprès du Directeur Général de l'AFSSA convoquée par Monsieur le Ministre DELVOY, ainsi que Madame Florence CLIQUET qui a rencontré des problèmes de dernière minute. Il déplore d'autant plus son absence qu'elle devait exposer à l'assemblée la situation de la rage des chauve-souris en France.

Il excuse Madame ROUILLEAUX, Payeur Départemental ; Robert LOUPPE et le Sénateur VASSELLE n'ont pas pu non plus se déplacer. Exceptionnellement, Monsieur Philippe BRIE, représentant du Ministère de l'Agriculture, regrette beaucoup de ne pas pouvoir venir. Il est actuellement en Turquie.

Le Président LAURENT revient à présent à l'adhésion récente du superbe département qu'est le Cantal aux nombreux puys et volcans.

Il s'en félicite. Avec la disparition de la rage, il était en effet à craindre que le nombre d'adhérents à l'ERZ diminue. Département rural, le Cantal n'a jamais été atteint par la rage, d'autres départements faisant front contre cette maladie. Ceci dit, le Cantal est partie prenante avec l'ERZ parce que celle-ci l'a protégé des méfaits de la rage comme le département du Rhône. Sans les actions de tout un ensemble d'intervenants pour arriver à la vaccination, rappelle Monsieur LAURENT, la rage se serait peut-être, étendue jusqu'aux Pyrénées, voire en Espagne et en Angleterre. La rage est une question de solidarité et un lien de cause à effet puisqu'elle a entraîné des compétences nouvelles pour l'ERZ (fièvre hémorragique à syndrome rénal ainsi qu'échinococcose).

L'ERZ a réussi son tournant, puisque les adhérents s'avèrent fort intéressés non seulement par la maladie, mais aussi par les deux brochures déjà distribuées par l'ERZ à ce sujet. Monsieur LAURENT félicite et remercie d'ailleurs toutes les personnes ayant participé à la réalisation de cette brochure : Benoît COMBES, Florence CLIQUET et les techniciens pour lesquels il importait de fournir une information technique claire sans propos alarmistes. Il demande à l'assemblée de bien vouloir divulguer cette brochure, mais de manière restreinte, aux spécialistes en la matière.

Estimant que cette note de synthèse amènera certains départements à adhérer, il s'en réjouit tout en émettant une réserve sur la capacité d'accueil de l'ERZ : le personnel et les moyens techniques en analyse ne sont pas extensibles. Les 6000 prélèvements effectués requièrent en effet beaucoup de temps pour leur analyse et leur interprétation. Comme il faut compter entre 3 et 4 ans pour régler les problèmes d'un seul département adhérent, seuls 5 nouveaux départements peuvent raisonnablement adhérer pour le moment à l'Entente. Monsieur LAURENT estime qu'il convient agir progressivement de façon à étendre la ceinture de l'ERZ régulièrement, sans coupure géographique entre les départements adhérents, même si la Vendée et les Pyrénées Orientales sont déjà volontaires. Il est nécessaire de satisfaire toutes les demandes en s'en donnant les moyens.

C'est pourquoi la préoccupation actuelle de l'ERZ est la réalisation de la cartographie.

C) Compte-rendu du Conseil d'Administration du 27 mars 2002 à Vesoul

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 27 mars 2002 à Vesoul est approuvé à l'unanimité.

D) Lecture du compte administratif

Le Président LAURENT ouvre à présent la deuxième session budgétaire.

Il rappelle qu'au mois de mars, l'ERZ avait déjà son compte administratif. Mais par habitude, deux sessions sont organisées tous les ans : la première n'inclut pas les résultats du compte administratif dans les comptes ; ce n'est qu'au cours de la deuxième session que cela est fait afin de rendre compte de vive voix de ce budget.

Avec le passage du franc en euro, le budget comportait déjà des virgules d'euros. Même en mettant des chiffres ronds à la décision modificative, le résultat final ' budget primitif + décision modificative ' donnait donc un résultat comportant encore des virgules. C'est ainsi que les documents ont été transmis à l'assemblée. Monsieur LAURENT a cependant demandé à Benoît COMBES de faire les modifications nécessaires pour que la somme des deux soit un chiffre rond. Cela permettra ainsi lors de l'établissement du compte administratif un travail plus aisé.

Monsieur COMBES indique que la présentation soumise au vote est la proposition de décision modificative comportant des chiffres décimaux, mais dont le total « budget primitif + décision modificative » est lui en chiffre rond et en euros.

E) Proposition de décision modificative 2002

Monsieur COMBES rappelle les chiffres de l'année dernière :

- Page 1 : investissements ligne 27 (section d'investissements) : 30 489,80 € en réserve
- Page 4 : recettes ligne 021 (section de fonctionnement) : 169 205,80 €

Tout cela a été reporté pour préparer la décision modificative. Il en vient donc à cette année.

▪ Section d'investissement

La seule modification est l'ajout de 5000 euros supplémentaires pour l'acquisition décidée au mois de mars dernier d'un nouveau véhicule. Ces 5000 euros comme tout le reste dans la proposition de décision modificative sont pris sur les réserves acquises au cours de l'exercice précédent.

Monsieur LAURENT signale que le véhicule acheté a coûté un peu moins cher que prévu. Il décide cependant de laisser la somme restante sur le même article pour toute amélioration éventuelle nécessaire de ce moyen de locomotion.

▪ Section de fonctionnement

Les différentes rubriques de fonctionnement ont été beaucoup augmentées, puisque l'activité de l'ERZ est en pleine effervescence. La création de la note de synthèse ainsi que son tirage (considérablement augmenté) ont générés des frais supplémentaires.

A la demande de l'AFSSA qui voulait disposer de témoins sains pour une qualité de recherche optimale dans les analyses effectuées sur l'échinococcose alvéolaire, 50 intestins de renards sains ont été ramenés d'Angleterre et prélevés par le Game Conservancy Trust, l'office national de la chasse anglais.

Par ailleurs, un certain nombre de déplacements sont en perspective pour la fin de l'année. C'est la raison pour laquelle les rubriques « entretien de véhicules » et « carburant » ont été revues à la hausse.

Du fait de l'augmentation de l'activité qui sera évoquée plus tard, le chapitre sur les salaires a aussi été augmenté.

Monsieur COMBES reprend alors les chiffres. Il indique que 10 000 € ont été rajoutés sur l'article 623 concernant les publications pour subvenir aux besoins nécessaires à la publication et à l'augmentation du tirage de la note de synthèse. Le but est de distribuer à tous les conseillers généraux des départements qui sont limitrophes au territoire de l'ERZ la note de synthèse en question.

Pour chacun des autres articles de ce chapitre, il a été fait de même. Cette somme correspond à l'augmentation du personnel en terme de charges et de fonctionnement complet, en terme également de déplacements.

L'augmentation totale envisagée dans la décision modificative en fonctionnement s'élève à 154 205,80 €. Dans la rubrique 6717 « charges exceptionnelles » figure le reste des réserves de l'ERZ qui n'est pas redistribué.

L'ensemble des réserves de l'ERZ a été distribué au mieux pour éviter une thésaurisation qui pourrait éventuellement être reprochée à l'ERZ.

Monsieur LAURENT reconnaît que l'excédent reporté est important. Il indique que, suite à une décision antérieure, 200 000 F ont été placés en début d'année, à 4,75%. 600 000 F sont placés en tout. A cela s'ajoute l'excédent reporté du compte administratif d'environ un million de francs à ventiler dans toutes les lignes budgétaires.

Or les collectivités n'ont pas tellement le droit de placer des finances. Monsieur LAURENT rappelle donc que tout ne sera pas dépensé. Mais les réserves indiquées sont nécessaires, puisque les subventions n'arrivent que fort tard. Celles de l'an passé par exemple n'arrivent que maintenant. Il est déjà arrivé à Madame ROUILLEAUX de devoir signaler à Monsieur LAURENT que l'ERZ n'avait plus rien en trésorerie : beaucoup d'entités économiques devaient de l'argent à l'ERZ.

Le Président LAURENT se souvient même que quinze ans auparavant Monsieur LOUPPE avait dû vendre les véhicules de l'Entente pour pouvoir payer le personnel.

Des moyens de thésaurisation et de reports très importants s'avèrent donc indispensables.

Monsieur LAURENT passe à présent aux dépenses de salariés.

Si l'ERZ avait destiné une partie de sa réserve financière à la recherche sur l'échinococcose dès le départ, il fallait ensuite pouvoir interpréter, puis lutter contre.

Le problème qui se pose actuellement à l'ERZ est le manque de moyen humain. Monsieur LAURENT pense à Mademoiselle Déborah GOTTSHECK, présente au sein de l'ERZ en tant que stagiaire ingénieur pendant une durée de 8 mois. Elle a en effet l'avantage sur toute autre candidature d'avoir réalisé un mémoire sur l'ERZ. Elle habite près de Nancy et a créé sa place dans

l'équipe de l'Entente. Toutes ces raisons confortent le Président dans sa volonté de la garder. Il demande donc à l'assemblée de voter pour l'embauche de Déborah GOTTSHECK pour une durée d'un an.

Mademoiselle Déborah GOTTSHECK est embauchée par l'ERZ à l'unanimité des membres présents à raison d'un salaire mensuel net de 1 500 €.

Monsieur COMBES demande à présent à l'assemblée d'accepter le budget. Il présente les chiffres de la balance.

Le montant total des dépenses d'investissements s'élève à 62 211,08 € pour l'année 2002 ; les recettes pour ce même exercice sont du même montant.

Pour les dépenses de fonctionnement, une dépense totale de 330 442,60 € est envisagée. La balance est donc équilibrée, puisque le montant en terme de recettes dans la section de fonctionnement s'élève à la même somme.

Le Président demande alors à l'assemblée d'entrer dans la discussion budgétaire.

La décision modificative est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur COMBES fait passer aux élus un document qui doit être signé en trois exemplaires pour entériner le vote.

F) Diffusion de la note de synthèse de l'ERZ

Le Président LAURENT indique que la note de synthèse de l'ERZ a été saluée par le Président DORCHIES de la Société Française de Parasitologie comme l'un des meilleurs documents qu'il ait eu l'occasion de consulter. Cette note n'est donc pas un ouvrage de vulgarisation.

Monsieur LAURENT rappelle à quel point il convient d'être vigilant lors de la diffusion de ce genre d'ouvrage. Il faut que les gens soient informés de l'existence de l'échinococcose, sans pour autant les affoler comme cela a été le cas pour la « vache folle ». L'information doit être donnée progressivement auprès des spécialistes. L'ERZ a par conséquent l'intention de contacter des journaux vétérinaires spécialistes et des journaux spécialisés en la matière et non pas les journaux de vulgarisation. Monsieur LAURENT pense que La Dépêche Vétérinaire qui a déjà reçu un exemplaire de cette note de synthèse en fera une diffusion auprès de la profession vétérinaire.

Un maximum de conseillers généraux ont aussi été informés pour qu'ils puissent localement faire la publicité auprès de leurs collègues et des professionnels de santé qu'ils connaissent.

Quelques brochures ont également été diffusées dans le monde médical pour informer les médecins. Progressivement, le monde de la chasse et toutes les personnes susceptibles d'être plus exposées au risque que d'autres doivent recevoir l'information, mais de façon technique et prouvée.

Monsieur LAURENT propose à l'assemblée d'entrer dans la discussion à ce sujet.

Monsieur Jean RAQUIN, Conseiller Général du Jura, estime qu'il est urgent de se pencher sur cette question d'information.

Une association des personnes contaminées par l'échinococcose a en effet été créée et regroupe aujourd'hui quelques 500 personnes en France. A la tête de cette association, des avocats de la région de Lille ont déjà écrit à certains préfets, ceux notamment en relation avec les associations de chasse, pour limiter les populations de renards. L'ERZ a en face d'elle une association des personnes contaminées qui commence à se faire connaître, qui informe et alerte. Monsieur RAQUIN estime par conséquent que le devoir de l'ERZ est de trouver la solution la plus judicieuse pour informer la population sans affoler les personnes. Il faut faire vite, estime-t-il. Des informations provenant d'autres sources pourraient en effet être diffusées, plus alarmistes que celles de l'ERZ. Monsieur RAQUIN indique à l'assemblée qu'il a transmis une copie à Monsieur COMBES et Monsieur LAURENT des lettres qui ont été envoyées au Préfet du Jura.

Le Président LAURENT signale que ces lettres ont pour but d'éviter au Préfet de prendre des arrêtés de protection du renard. Il s'agit d'obtenir l'autorisation de continuer à chasser le renard en raison des maladies dangereuses pour l'homme qu'il transmet. Dans certains cas, l'ERZ a déjà appuyé les demandes de certaines fédérations qui voulaient tirer le renard dès l'ouverture de la chasse en général.

Monsieur LAURENT redoute que les journalistes s'emparent de l'affaire. Il se méfie de la politique de profit de certains journaux qui les pousse à vendre à tout prix au détriment de l'information véritable, transmise par des professionnels.

Monsieur RAQUIN indique que certains journalistes ont utilisé des chiffres de la note de synthèse de l'ERZ en se trompant. Dans la lettre envoyée au Préfet, 103 personnes contaminées ont été annoncées pour le seul département du Jura. Ce chiffre correspond en réalité à la situation de la Franche-Comté. Il convient donc de surveiller ces gens : il y a tout de même une différence entre la carte d'un département et celle d'une région !

Monsieur LAURENT s'indigne d'une telle course au spectaculaire. Il rappelle que l'ERZ ne peut veiller qu'à sa propre communication. L'ERZ cherche d'ailleurs à trouver un consensus avec les gens de l'AFSSA, puisque certains freins personnels concernant cette notion de diffusion du renseignement existent.

Il faut que les professionnels soient dès à présent capables de fournir aux media une base d'informations correcte, dans le souci d'éviter un affolement qui gagnerait toute une population et casserait tout un secteur économique.

Monsieur LAURENT souhaite donc l'extension de ce document à différents conseils généraux et professionnels en la matière. Il demandera pour cela l'approbation de l'assemblée.

Monsieur Jean-Roch GAILLET, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage intervient dans la discussion. Il informe l'assemblée que le monde des chasseurs est déjà sensibilisé au problème grâce à la lettre Sagir.

Sagir est ce réseau qui fonctionne principalement sur la base d'analyses d'animaux trouvés morts, financées en majeure partie par les fédérations départementales des chasseurs, le reste l'étant par l'ONCFS.

Sur le terrain, certains fruits ou baies se trouvant à une hauteur réduite du sol ne sont déjà plus récoltés. La récolte des fèces a été effectuée en grande partie par les fédérations départementales des chasseurs ou les gardes de l'office auxquels le message non catastrophique est déjà parvenu. Une certaine vitesse est cependant à acquérir pour ne pas se faire doubler par une presse générale qui enverrait un message tronqué, comme cela a été le cas lors du problème de la vache folle.

Monsieur LAURENT indique que ceci était le but de la deuxième publication de l'Entente, devant être cautionnée par l'AFSSA, soutien scientifique de l'ERZ par excellence. Madame Florence CLIQUET est d'ailleurs conseiller technique de l'ERZ.

Suivant les vœux du Président, des compléments d'information seront publiés pour faire le point au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances. Monsieur LAURENT propose de voter l'organisation d'une diffusion restreinte au travers des professionnels, à savoir les vétérinaires, les médecins, ainsi que les fédérations des chasseurs. Cette idée est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Pierre POILLOT, Conseiller Général de la Côte d'Or demande dans quelle proportion cette diffusion est envisagée, si elle sera cantonnée aux départements adhérents à l'Entente ou diffusée sur la France entière.

Le Président LAURENT entend pour l'instant se limiter au territoire de l'ERZ, puisque les moyens à disposition ne suffisent pas pour une diffusion sur tout le territoire national.

Monsieur COMBES indique que tous les Départements de France ont été destinataires en 3 ou 4 exemplaires de la note synthèse, ainsi que toutes les fédérations départementales des chasseurs et tous les services départementaux de garderie de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Les présidents de Conseils Généraux et les vice-présidents chargés des affaires agricoles en Métropole ont également tous été informés. Pour l'instant, ce document n'a pas encore été envoyé à la presse spécialisée. Mais la France entière a été couverte au niveau d'un public assez ciblé.

Monsieur LAURENT se souvient alors que des présidents de fédérations de chasse avaient demandé au cours d'une réunion s'ils pouvaient faire des publications. Le Président les avait alors encouragé à relater dans des journaux locaux le travail effectué par les fédérations pour l'ERZ.

Monsieur Jean-Roch GAILLET estime que ladite réunion a porté ses fruits : dans le cadre de Sagir, les techniciens des fédérations de chasse demandent régulièrement une recherche sur l'échinococcose. En dehors du ramassage de fèces, le message est donc bien passé.

Monsieur LAURENT se réjouit de ce fait. Cela permettra en effet de confirmer les résultats sérologiques de l'ERZ (le résultat du sang d'abord, puis la recherche du parasite lui-même) et de connaître le degré de fiabilité de tout ce que l'ERZ aura enregistré.

Mademoiselle Valérie SCHLUMBERGER du Conseil Général du Val d'Oise demande si l'ERZ a l'intention d'étendre la diffusion de la publication au monde forestier avec l'Office National des Forêts et également au monde agricole en touchant les chambres de l'agriculture.

Monsieur LAURENT ne s'oppose pas à cette idée. Les spécialistes en la matière (ONCFS par exemple) aux journaux ou publications sérieuses méritent en effet d'être avertis. Mademoiselle SCHLUMBERGER lui fait remarquer que par ce biais, l'ERZ atteindra uniquement le monde de la chasse. Les gens anti-chasse ne seront pas informés. Le Président émet la réserve suivante : il estime que l'information ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que la recherche et la protection de l'homme ; elle ne doit en aucun cas être prétexte à discussion sur l'interdiction de la chasse au renard.

Monsieur COMBES approuve néanmoins l'idée d'avertir les forestiers et le monde agricole. Monsieur LAURENT ne s'y oppose pas, mais tient à ce que les documents soient adressés à des personnes ayant l'habitude de manier des documents un peu confidentiels.

Monsieur JOUANNIN, Conseiller Général de l'Allier intervient sur les publications. Il estime que beaucoup de revues à sensation se préoccupent d'abord du profit de la vente au détriment d'une information valable et juste, témoin la BSE et les erreurs énormes constatées à son sujet. Les gens de la recherche et tous ceux qui ont divulgué l'information de manière anormale ont fait économiquement beaucoup de mal à certaines branches socioprofessionnelles. Monsieur JOUANNIN demande par conséquent au Président LAURENT d'être extrêmement prudent au niveau du message passé et des personnes qui en sont les destinataires. Il faut absolument informer, mais aussi savoir qui va lire l'information, même si l'échinococcose n'est pas susceptible pour le moment d'exercer une influence économique aussi importante que la BSE. Il s'avère au passage que la BSE n'est peut-être pas aussi dramatique qu'on le pensait : seuls deux cas humains ont été détectés qui ne sont d'ailleurs pas imputables à 100% à la BSE.

Il faut donc publier avec une critique à l'appui en vérifiant toujours ce que l'on écrit et rappeler que l'échinococcose existe. Monsieur JOUANNIN constate que les populations rurales se méfient instinctivement : personne ne ramasse les champignons dans des prés où paissent des moutons. Monsieur JOUANNIN demande au Président LAURENT de faire une publication habile et prudente pour que des gens non initiés puissent apprécier l'information sans la transformer.

Monsieur LAURENT approuve. Comme Monsieur JOUANNIN l'a indiqué, le débat n'est pas nouveau, mais l'ERZ progresse peu à peu en fonction de l'acquisition de ses connaissances. Il rappelle que l'ERZ n'est pas constituée de scientifiques purs pour lesquels la recherche fondamentale est nécessaire dans le seul dessein de faire une publication. L'ERZ fait en effet partie des collectivités qui veulent agir sur le terrain. Sa mission est plus technique et plus pragmatique. Pour le bien des populations, l'ERZ a le souci de la prudence. Le Bureau réfléchira à la façon de procéder la plus appropriée.

Monsieur Alain VERDENAL, Conseiller Général de Meurthe-et-Moselle, estime qu'il faut se méfier. Il ne s'agit pas de dire que l'on est au courant de cette maladie et que l'on pas prévenu les gens des risques encourus. Il faut y penser pour ne pas être confronté aux mêmes scandales que précédemment. Monsieur LAURENT le reconnaît, mais la prudence reste de mise : il faut progresser doucement au travers des spécialistes en la matière.

Monsieur Jean RAQUIN, Conseiller Général du Jura profite de ces deux interventions pour revenir à une question évoquée en bureau. Il s'agissait d'avertir tout de même et de solliciter un rendez-vous auprès du Ministre de tutelle. Monsieur LAURENT lui indique qu'une lettre de demande d'audience au Ministre a déjà été écrite.

Monsieur COMBES informe l'assemblée que l'ERZ a créé un protocole de sécurité en relation avec des spécialistes en médecine du travail de la Mutuelle Sociale Agricole pour éviter au maximum tout risque lors des prélèvements de fèces. Ce protocole a d'ailleurs été approuvé par l'Institut National de Recherche sur la Sécurité.

2. EXAMEN DES ACTIONS TECHNIQUES EN COURS

A) Point sur la rage des chiroptères en France

Monsieur COMBES présente l'évolution de la rage des chiroptères en France comme Florence CLIQUET le lui a demandé en raison de son absence de dernière minute

La rage vulpine n'existe plus en France officiellement. Aussi, depuis quelques années l'AFSSA oriente ses programmes de recherche sur la rage des chiroptères. Entre le mois d'août et le mois de septembre de cette année, deux chauve-souris ont été déclarées positives au virus de la rage. Une se trouvait dans la Creuse, l'autre se trouvait dans une autre partie du Centre de France. Mais il ne faut pas porter de jugement inquiet sur la rage des chiroptères qui ne représente pas de danger pour la santé humaine.

Un cas de rage canine d'importation a été également recensé : un chiot qui venait du Maroc est mort en France. La rage, bien qu'ayant officiellement disparu de France, essaie de revenir par tous les moyens sur le territoire français.

Monsieur Jean-Claude HRMO, Conseiller Général de l'Oise, demande à Benoît COMBES si l'ERZ a des contacts avec ses voisins européens.

Monsieur COMBES l'informe que les pays voisins européens sont pour la plupart tous indemnes de rage, hormis l'Allemagne qui a observé encore quelques cas sur son territoire. L'Allemagne parviendra à éradiquer la rage sur son territoire, mais est très mal desservie par ses voisins, les pays de l'Europe de l'Est confrontés de plein fouet à la rage. Monsieur COMBES note d'ailleurs que ces pays, dans leur souhait d'intégrer l'Union Européenne, demandent l'expertise de la France pour les aider à régler ce problème.

Monsieur LAURENT introduit à présent l'exposé de Frantz CATARELLI. Il en profite pour signaler que certains spécialistes de l'échinococcose étrangers affirment posséder une centaine ou deux cents échantillons. L'ERZ en possède environ 6 000. Grâce à cet atout et donc à la qualité de sa recherche et de ses analyses, il estime que l'ERZ sera en mesure d'avancer des résultats plus probants.

B) Présentation des premiers résultats obtenus dans la recherche de la répartition géographique du parasite de l'échinococcose alvéolaire par Frantz CATARELLI

Frantz CATARELLI remercie le Président de lui céder la parole.

Avant de rentrer dans le détail de l'exposé, il explique que la procédure dont il a la charge représente un très gros travail de préparation et de coordination en amont de la phase d'analyses à proprement parler.

Frantz CATARELLI insiste sur la difficulté rencontrée aussi au niveau de la diffusion des résultats. Un grand nombre de ces interlocuteurs sur le terrain, les techniciens des fédérations de chasse, veulent aussi des résultats rapidement parce qu'ils sont souvent confrontés à la presse cynégétique ou grand public qui a tendance à alarmer souvent plus qu'informer.

Frantz CATARELLI passe à son exposé. Il y a trois étapes essentielles sur le projet échinococcose actuellement.

Tout d'abord la phase cartographique de base. Ensuite vient la phase de coordination, puis enfin la phase d'analyse dont les résultats sont tant attendus.

LA CARTOGRAPHIE

En ce qui concerne la phase de cartographie, il faut savoir que l'ERZ est dépendante d'une cartographie qui n'est pas faite dans ses murs, mais réalisée par l'Université de Franche-Comté. Il existe de grands spécialistes de la cartographie qui se penchent pour faire ces cartes. Ce sont des cartes qui coûtent très cher. Frantz CATARELLI est à 100% dépendant de ces cartes ; il ne peut pas commencer dans un département s'il n'a pas ce genre de carte.

- Diapositive n°1 : Vue d'ensemble de la France – sur le territoire de l'ERZ
Définition des territoires en fonction de l'importance des prairies.

Sur chaque carte départementale, l'ERZ et l'Université de Franche-Comté découpent le territoire en zones en fonction de l'importance des surfaces prairiales dans chaque zone. Ces zones représentent les secteurs supposés de plus ou moins fortes endémies.

Sur ces zones est ensuite apposé un quadrillage les divisant en parcelles de 16 km².

Quelles que soient la superficie et la nature du département étudié le même protocole est appliqué. Certains départements plus homogènes n'ont qu'une seule zone, d'autres en ont 5 au maximum.

On fait ensuite un tirage aléatoire de 10 parcelles par zone. Chaque fèces ainsi ramassé possède un code individuel et sa localisation dans la parcelle de travail est connue.

Frantz CATARELLI peut ainsi référencer précisément chaque prélèvement effectué.

Les petits points rouges visibles à l'écran correspondent à des placettes (diapositive). Chaque placette a une superficie de 16 km². Le travail est effectué sur une échelle au 1:25 000, suite à la demande de l'ONCFS et des fédérations de chasse. Cela a engendré deux fois plus de travail que le projet initial.

LA COORDINATION

La partie coordination est la partie la plus délicate. Tout se gère au niveau de l'Entente. L'ERZ donne un suivi particulier à chaque département et conçoit une logistique souple et rapide. Ce sont les fédérations départementales de chasse qui sont les principaux interlocuteurs de l'ERZ sur le terrain. Il faut savoir que chaque fédération a ses besoins, ses difficultés en fonction de son nombre de personnels, de sa topographie, mais aussi de ses conditions climatiques. Il est bien évident que quelqu'un qui va ramasser à un endroit bien particulier dans la Marne aura peut-être plus de facilités que quelqu'un qui va ramasser dans l'Isère en montagne. Cela dépend aussi du temps imparti. Le ramassage des fèces se fait de décembre à mars. En dehors de cette période, le ramassage est arrêté. Cela laisse pour les organismes qui travaillent pour ce ramassage très peu de temps, ce qui génère parfois des difficultés supplémentaires.

LE PROTOCOLE DE SECURITE

Il s'agit de demander aux gens partout en France où l'ERZ pourra intervenir, de ramasser de la même manière et avec une sécurisation maximum. L'ERZ a aussi conçu un kit à la disposition de chaque ramasseur. Cela représente des milliers de francs investis à l'AFSSA.

Frantz CATARELLI est très attaché au respect des règles de sécurité et, étant donné la gravité de la maladie, aux problèmes de responsabilités dans ce genre de travail.

La fourniture aux ramasseurs des kits de prélèvements individuels et du protocole de sécurité a nécessité un temps considérable, mais chaque fèces récolté l'aura été avec un risque quasi nul.

Le docteur ABADIA de la MSA a trouvé ce protocole remarquable, de même que le docteur le BACK de l'INRS.

L'idée d'utiliser des gants de fouille dans lesquels sont placés les prélèvements a été saluée. Les gants fournis au ramasseur et au réceptionnaire du paquet au laboratoire offrent une protection supplémentaire.

Le kit de prélèvement est constitué d'un sac de congélation, d'un masque, de deux gants de fouille ainsi que d'un abaisse-langue biodégradable (pour le cas où celui-ci serait laissé sur place après utilisation).

Les fédérations de chasseurs et les services de garderie ont été choisis par l'ERZ, parce qu'ils sont connus pour avoir une bonne connaissance du milieu, ce qui est très important. Le technicien de l'Entente aurait beaucoup moins de facilités à se déplacer à un endroit qu'il ne connaît pas, alors que ces professionnels maîtrisent leur secteur depuis 30 ou 40 ans. Ils savent donc parfaitement dans leur placette où ils iront chercher leur fèces. Ces personnes savent par ailleurs identifier les fèces de renards par rapport aux autres espèces.

Les deux organismes sont parfaitement structurés et sont donc en mesure de faire appliquer parfaitement ces consignes de sécurité à leur personnel.

LA PHASE D'ANALYSES

Les échantillons arrivent par la poste, ce qui représente un gain de temps et d'argent considérable.

Après déconditionnement, la décontamination consiste à mettre les pots à -80° pendant une semaine. Ces deux opérations sont extrêmement consommatrices en temps.

Une autre étape très longue avant l'analyse est la préparation des échantillons. L'extraction est l'opération qui consiste à préparer le prélèvement avant l'analyse. Finalement, c'est cette dernière qui est la plus rapide.

L'extraction est très rapide et facile. Le fèces est broyé pour l'homogénéiser correctement, on le transfère dans un tube. On pèse une masse bien précise pour pouvoir faire l'analyse. On ajoute un tampon pour homogénéiser. Le tout, passé à la centrifugeuse donne un liquide. C'est le surnageant de ce liquide qui est prélevé.

Un test ELISA détecte les protéines émises par les œufs du parasite. Plus la charge est élevée, plus la densité optique de la réaction est intense.

Frantz CATARELLI montre ensuite le schéma de la première plaque d'analyse sur un des départements de l'Entente. Les cellules rouges représentent les fèces porteurs du parasite. Le département dont on ignorait la situation épidémiologique est révélateur de l'étendue possible de la contamination.

LES CONSEILS GENERAUX ET LE PROJET

Frantz CATARELLI montre le projet de tous les départements qui participent actuellement. Il désigne ensuite la bordure : les départements limitrophes. Il évoque enfin tout le travail qui restera à accomplir.

Dans toute la partie bleue, il y a des fédérations de chasse et des services de garderie qui sont déjà prêtes à intervenir, mais l'ERZ attend l'aval des conseils généraux.

Toute la ceinture rouge est déjà en cours de cartographie, évitant ainsi une perte de temps de 6 mois au moins de travail.

Quelques chiffres pour finir.

35 départements sont mobilisés grâce aussi au Cantal qui vient de rejoindre l'ERZ. 600 personnes travaillent bénévolement. Plus de 200 000 km² de terrain prospectés, 1 200 placettes qui représentent plus de 5 000 échantillons. Ce chiffre est évolutif.

Frantz CATARELLI suggère à l'assemblée de s'inquiéter fortement en raison de la concurrence sévère (dernière diapositive).

Il estime qu'il faudra prévoir des tirs de nuit avec le Directeur qui est déjà en train de mettre en place un système de tirs de nuits afin de confirmer certains résultats. Cela sera une grosse étape, pour laquelle l'ERZ met les choses en place.

Mademoiselle Valérie SCHLUMBERGER indique que le Val d'Oise est le 35^{ème} département et le dernier en date à avoir adhéré à l'ERZ. Elle s'étonne de voir sur les plaquettes de l'ERZ le nombre de 36 départements adhérents sans y voir le Val d'Oise.

Monsieur COMBES lui répond qu'il s'agit de vieilles plaquettes qui datent d'une quinzaine d'années. Le Pas-de-Calais, le Val de Marne, la Loire qui adhéraient à l'époque par solidarité se sont retirés par la suite. La plaquette de l'ERZ n'est donc plus un document de référence, mais de présentation pratique.

Monsieur LAURENT remercie Frantz CATARELLI pour la qualité de son exposé. Frantz CATARELLI est excessivement scrupuleux du détail, de la précision et de la sécurité, c'est son caractère et cela apporte beaucoup au travail. Il confirme que le programme est ambitieux et que les 5000 échantillons sont un travail énorme. Il aimerait aussi pouvoir présenter géographiquement les zones si l'ERZ a trouvé des résultats positifs même s'il est impossible de faire l'interprétation.

Frantz CATARELLI informe que la situation est plus préoccupante que ce qui était attendu. Toutefois, même si les analyses ont commencé, elles doivent, avant d'être exploitées géographiquement, être validées par l'AFSSA. Il n'est pas en mesure de présenter une carte même sommaire.

Le Président LAURENT s'interroge sur l'importance que prendrait le sujet si on trouvait dans les crottes de chien de l'échinococcose sur la place Denfert-Rochereau.

Avec l'accord de son directeur, Frantz CATARELLI annonce toutefois que sur les 11 départements dont on a commencé l'analyse, tous sont touchés plus ou moins gravement. Et il ne s'agit que du début des analyses. Les premières impressions sont que la présence de l'échinococcose est bien plus étendue que ce qu'on pensait. Actuellement on l'a trouvé des Hautes-Alpes à la Seine Maritime. Certains départements non concernés par l'Entente sont signalés, grâce au réseau SAGIR dont parlait Jean-Roch GAILLET, comme ayant des renards porteurs.

Le Président LAURENT estime que des confirmations sont utiles. Le tir de nuit est nécessaire pour voir par autopsie les parasites eux-mêmes. Une interprétation de l'ensemble s'impose.

La décision initiale d'intervenir dans cette maladie s'avère judicieuse alors que cela n'était pas une évidence au départ. C'est d'ailleurs ce qui rend l'Entente si captivante. Le Directeur découvre, crée, sans savoir quelles seront les décisions à prendre demain.

Les élus peuvent se réjouir de cet aspect de l'ERZ, puisqu'ils auront les résultats en priorité. Mais par la convention qui lie les deux organismes, l'AFSSA doit aussi valider les résultats et les émettre plus solennellement en présence de l'ERZ et réciproquement. L'ERZ ne peut donc pas faire des publications en dehors de la présence de l'AFSSA. L'AFSSA est en effet le support logistique et technique de l'ERZ. Elle a toujours été aux côtés de l'ERZ et il ne peut en être autrement.

L'ERZ a étendu ses collaborations à l'ONC et au monde agricole. Tous ceux qui veulent participer sont les bienvenus. Les fédérations de chasse se sont engagées à faire les prélèvements. Les 600 personnes déjà engagées dans cette action sur le terrain s'en réjouissent : les chasseurs peuvent en effet ainsi montrer qu'ils ne sont pas uniquement là pour tirer du gibier, mais aussi pour protéger l'espèce humaine. Le travail déjà effectué a porté ses fruits grâce à eux et Monsieur LAURENT leur rend hommage.

Madame ELOIT disait au Président LAURENT au téléphone que l'AFSSA était satisfaite des résultats. Certains problèmes logistiques subsistent, notamment des problèmes de techniques d'analyses. L'ERZ ne dispose pas des laboratoires ni des conditions de laboratoire nécessaires pour aller plus vite. Avec l'appui de Mesdames ELOIT et CLIQUET, l'ERZ espère bénéficier désormais de moyens techniques suffisants pour pouvoir absorber tous les prélèvements.

Le Président LAURENT indique qu'il aimerait réaliser une plaquette avec la signature de l'AFSSA, de façon à faire des publications conjointes.

M. Pierre POILLOT, Conseiller Général de la Côte d'Or, appuie la volonté du Président en demandant la signature de l'AFSSA sur la plaquette. L'ERZ n'est en effet pas un organisme commercial, mais un organisme de recherche technique et de prévention. Au regard du public, il est donc indispensable que l'AFSSA soutienne l'action de l'ERZ.

Monsieur LAURENT indique que la plaquette publiée a aussi été corrigée par Florence CLIQUET, Directrice de l'AFSSA-Nancy. Il répète qu'une bonne entente doit régner entre les deux organismes.

LES GOULOTS D'ETRANGLEMENTS QUE RENCONTRE L'ERZ

Monsieur Jean-Roch GAILLET désire comprendre l'engorgement qui existe du côté de l'analyse. Pour cela il souhaite connaître le pourcentage des premières analyses réalisées et non pas validées sur les 5 à 6 000 prélèvements effectués.

Frantz CATARELLI rappelle que 1 200 premiers échantillons ont été prélevés il y a 2 ans sur 11 départements. La plupart de ces échantillons ont déjà été analysés. Entre 2 000 et 2 500 échantillons qu'il faut informatiser et contrôler sont stockés dans les frigos. Il faut donc faire la différence avec les 5 300 échantillons prévus à la base, en sachant que ce chiffre correspondait au départ à 33 départements. Le Val d'Oise et le Cantal n'ont pas été inclus dans les chiffres, puisque Frantz CATARELLI va recevoir les cartes de ces départements dans les jours qui suivent. Cela signifie que l'ERZ a entre 6 000 et 7 000 échantillons devant elle.

Le Président LAURENT confirme le goulot d'étranglement. C'est la raison pour laquelle il a demandé à l'assemblée que Mademoiselle Déborah GOTTSHECK puisse accompagner l'Entente pour pouvoir continuer à assumer le travail dont l'établissement a la charge.

Frantz CATARELLI dit qu'il ne rencontre pas de problème pour enclencher la prochaine saison de ramassage. L'engorgement principal se trouve dans la décontamination. Un congélateur à -80° coûte une vraie fortune. Or l'AFSSA a besoin de ses congélateurs. L'étranglement réel est donc à ce niveau.

Le Président LAURENT demande combien de congélateurs sont la propriété de l'ERZ. L'ERZ dispose d'un congélateur à -30° , mais qui, estime Frantz CATARELLI, ne constituent pas une barrière de sécurité pour inhiber l'échinococcose. Seule l'AFSSA a des congélateurs à -80° . Frantz CATARELLI indique que ce genre de congélateur spécifique coûte au delà de 80 000 francs. Monsieur LAURENT estime que le Bureau de l'ERZ pourrait se pencher sur la question.

Un Conseiller Général se demande si concrètement l'ERZ suit le rythme des prélèvements qui arrivent ou si elle va accumuler du retard.

Frantz CATARELLI indique qu'il y avait du personnel qui était censé venir l'aider. Ce personnel s'est en partie désisté au niveau de l'AFSSA de par ses missions. A l'origine Frantz CATARELLI était tout seul. Il a demandé de l'aide, mais cette aide n'est arrivée que d'une façon partielle. Cela explique son petit décalage de 1 ou 2 mois.

Néanmoins, pendant que les gens ramassent, il s'occupe de faire les analyses qui sont très rapides. La partie la plus longue consiste à préparer les prélèvements à la sortie des congélateurs. Il faut dire que Frantz CATARELLI est tout seul et qu'il doit à la fois coordonner, analyser, préparer, veiller aux envois et aux remboursements. Mais néanmoins, le technicien estime que l'ERZ n'a quasiment pas de retard, parce que tous les échantillons arrivent dans un ordre bien précis. L'ERZ va pouvoir enclencher la prochaine session en 2003 sans difficulté si l'ERZ maintient ses objectifs.

Le Président LAURENT intervient pour dire qu'une technicienne a suivi une formation pour aider l'ERZ dans ces démarches. Il précise que les difficultés rencontrées concernent les locaux, l'accueil. Il considère qu'il est possible de s'arranger avec Madame Monique ELOIT. Il est persuadé qu'ainsi les goulots d'étranglement s'estomperont. De toute façon Mademoiselle Stéphanie FAVIER est prête à intervenir dès que l'occasion le lui permettra.

Frantz CATARELLI estime que le retard est relatif. Il semblerait en effet que la France soit très en avance sur les pays européens, comme cela a été confirmé à la conférence sur l'échinococcose « Echinorisk ». Vu le peu de temps imparti depuis le début du projet, l'ERZ est une vraie locomotive. Elle avance très vite par rapport à d'autres ; beaucoup moins par rapport aux attentes, fait observer le Président.

Monsieur COMBES informe l'assemblée que l'ERZ fait partie d'un réseau appelé 'Echinorisk' regroupant l'ensemble des pays européens et est-européens qui travaillent sur l'échinococcose alvéolaire et sont confrontés actuellement à ce problème. La machine lancée par l'ERZ n'est pas comparable en terme de capacité aux autres pays européens. Seule l'ERZ a su faire une collecte aussi importante avec un tel débit. Elle dispose d'ailleurs de la plus grosse « cacathèque » européenne.

LES CAS POSITIFS

Monsieur Pierre POILLOT, Conseiller Général de la Côte d'Or demande si les 1 200 prélèvements ont tous été analysés. Il souhaiterait connaître le taux de cas positifs sur ces 1 200 prélèvements.

Monsieur COMBES rappelle que les 1 200 échantillons ont été ramassés entre la fin 2000 et l'année 2001. Ce sont les premiers stocks arrivés au printemps 2001 qui ont été analysés à la fin de l'année 2001 dont l'ERZ a les résultats. Les 2 ou 3 000 qui sont arrivés par la suite sont arrivés à la fin du printemps 2002 et sont actuellement en phase de décontamination et de stockage, de tri, d'extraction, etc... La procédure suit donc son cours.

On ne peut donner de réponse sur la proportion d'échantillons contaminés car le travail s'effectue par département. Or la situation est variable d'un département à l'autre. Par conséquent la possibilité de déterminer un pourcentage d'échantillons positifs global n'existe pas. De toute façon, cette information n'aurait aucune signification.

Frantz CATARELLI considère que la première information à donner sera de dire si le département est contaminé. Pour avoir plus de précisions, il considère que des gens plus spécialisés que lui devront se pencher sur la question.

Monsieur Pierre POILLOT demande à quelle échéance l'assemblée aura une information plausible sur la contamination. Frantz CATARELLI estime que cela dépend du Comité de Pilotage.

Monsieur COMBES envisage l'interprétation des premiers résultats sur l'année 2003. Il s'agit d'être capable à la fin de l'année 2003 de donner une information satisfaisante et contrôlée en ayant étudié la majeure partie des 34 départements. Cette information demandera bien sûr à être contrôlée par l'examen des intestins de renards, seule analyse vraiment fiable en terme de détection de l'échinococcose. Fin 2003, chaque département pourra avoir une information sur l'état sanitaire par rapport à l'échinococcose.

L'ÉCHINOCOCCOSE ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Monsieur Robert JOUANNIN, Conseiller Général de l'Allier se demande si l'ERZ a pris contact avec les laboratoires départementaux. L'échinococcose présente en effet un danger pour les propriétaires d'animaux de compagnie. Si les propriétaires d'animaux domestiques demandaient et finançaient une recherche sur les œufs échinocoques par l'intermédiaire des vétérinaires, l'ERZ pourrait alors se faire une idée de ce qui est collecté à ce niveau.

Monsieur Robert JOUANNIN estime qu'il est possible de faire une réunion de vulgarisation dans son département.

Monsieur COMBES trouve l'idée excellente. Mais il estime qu'il faut envisager toute une stratégie quant aux propriétaires de chiens qui dépasse la mission de l'Entente en termes d'avertissements. De plus l'AFSSA travaille aussi sur l'échinococcose et oriente son personnel sur les animaux domestiques. Or il ne faut pas empiéter les uns sur les autres.

L'animal domestique reste cependant une des priorités à envisager quand l'ERZ aura bien déterminé les foyers d'endémie, c'est-à-dire les zones où le taux d'infestation est le plus élevé. Il faudra envisager également toute une stratégie de réponses à l'information d'un animal domestique contaminé. D'autres personnes que les personnes en contact régulier avec le chien peuvent aussi être contaminées. En fonction du comportement du chien, l'ensemble d'un quartier peut être une zone de contamination possible. L'idée de faire des prélèvements pour l'échinococcose sur les animaux domestiques est donc une orientation à prendre dans les années immédiates.

Le Président LAURENT se souvient à ce propos avoir demandé à Philippe VUILLAUME il y a deux ans si des statistiques étaient disponibles dans les villes ou les départements non adhérents à l'ERZ (à l'époque Paris était en cause, ainsi que Nancy, compte tenu du nombre de crottes trouvée sur le Cours Léopold). Depuis 3 ans, l'ERZ a l'intention de faire des prélèvements dans les villes.

C'était au début, il faut bien le reconnaître, aussi une question de publicité : si des résultats s'avéraient positifs, Paris aurait sans doute adhéré à l'ERZ, ce qui permettait un meilleur fonctionnement au niveau budgétaire. Ceci dit, même si ce n'était pas entièrement désintéressé, le problème de l'animal domestique était soulevé.

Monsieur LAURENT annonce par ailleurs que l'AFSSA est en train de réaliser une étude poussée sur le sujet.

Un Conseiller Général demande s'il existe en France une carte des diagnostics des médecins ou des hôpitaux sur les cas humains. Le Président LAURENT lui explique que l'Université de Besançon, spécialiste en la matière, possède des résultats concernant les malades contaminés en général 10 ans auparavant. Il est donc souvent impossible de savoir où le malade a contracté la maladie. En revanche, les milieux médicaux ont déjà présentés en assemblée le nombre de cas relatifs à la maladie.

Monsieur Jean-Marie JOST, Conseiller Général de l'Yonne intervient sur l'échinococcose possible chez les animaux domestiques. Il pense qu'un certain nombre de confrères vétérinaires font des examens coproscopiques et que les œufs d'échinocoques doivent être visibles au microscope. Monsieur COMBES l'interrompt tout de suite : ces œufs ne se distinguent en rien des œufs d'autres ténias. Monsieur LAURENT rappelle en outre que le ténia ne mesure que deux millimètres.

Monsieur Jean-Marie JOST s'étonne. Il fait des examens coproscopiques sur des ruminants dans lesquels on ne peut confondre un œuf de strongle avec un œuf de ténia. Monsieur COMBES confirme toutefois que l'œuf de l'échinococcose est indifférenciable des œufs des autres ténias sur le plan visuel et morphologique.

Monsieur Jean-Marie JOST approuve alors l'idée d'effectuer des tests ELISA sur les coprocultures et des recherches sur le ténia dans l'intestin de l'animal.

Monsieur Jean-Roch GAILLET de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage signale qu'en matière de maladie, la Faune Sauvage est très souvent attaquée par les propriétaires d'animaux domestiques, qu'ils soient de rente ou de compagnie. Il faut donc veiller à ce que la faune sauvage ne porte pas le chapeau en ce qui concerne l'échinococcose canine. Il ne faut pas laisser circuler l'idée que les renards contaminent les chiens, puisque personne n'en sait rien.

C) Présentation technique et perspectives sur l'échinococcose alvéolaire par Mademoiselle Déborah GOTTSCHÉCK, stagiaire ingénieur de l'Entente.

Mademoiselle Déborah GOTTSCHÉCK se présente brièvement. Elle prépare son mémoire de fin d'études d'ingénieur en agriculture qu'elle présente en novembre. Stagiaire à l'ERZ depuis fin février, elle travaille sur l'échinococcose alvéolaire.

Depuis maintenant deux ans, l'Université de Besançon, l'ERZ et l'AFSSA-Nancy se sont lancés dans un vaste programme de localisation du parasite en France. C'est la raison pour laquelle Mademoiselle Déborah GOTTSCHÉCK a fait son stage au sein de l'Entente. Le but était de proposer des actions à mener sur le terrain par la suite.

Elle annonce l'exposé suivant : « Prospectives et propositions d'un choix d'action de terrain en vue de l'élaboration d'un programme de contrôle à grande échelle », actuellement sur 35 départements, à l'échelle nationale par la suite si c'est possible.

L'exposé s'articule en plusieurs parties :

- Les objectifs de l'étude
- La méthodologie employée pour arriver à des résultats par la suite
- Les projets d'action à mettre en place sur le terrain pour lutter contre la maladie.

L'objectif ultime était la proposition d'actions concrètes sur le terrain pour contrôler le parasite après la localisation des foyers. Il fallait après par rapport aux compétences de l'ERZ proposer des perspectives et les travaux futurs pour l'Entente.

La méthodologie employée a d'abord consisté à réaliser une étude bibliographique grâce à la lecture d'articles déjà présents à l'Entente, mais également à la bibliothèque informatisée de l'AFSSA où Mademoiselle GOTTSHECK a trouvé 700 références. L'étude bibliographique a permis de collecter des données sur le parasite, le cycle et les hôtes, puis d'actualiser ces données. Elle a également offert l'opportunité de synthétiser toutes les méthodes de contrôle qui avaient été appliquées jusqu'à maintenant sur le terrain, actuellement au Japon, en Allemagne, en Suisse ou en Alaska. Tous les travaux scientifiques sur le parasite actuellement en cours en Europe ont ainsi été recensés.

Afin de répondre aux questions soulevées par cette étude, un grand nombre de personnes furent rencontrées, les premières furent des parasitologues, comme le Professeur HOUIN à l'Université de Créteil, le Professeur DURIEZ à Lille ou le Professeur PETAVY à Lyon.

Il faut savoir que le cycle évolue entre des populations de micromammifères que sont les campagnols ainsi que les renards. Ces deux hôtes sont les hôtes intermédiaire et définitif. L'ERZ a donc rencontré les Professeurs GIRAUDOUX et RAOUL de l'Université de Besançon travaillant sur le terrain sur tout ce qui est dynamique de population et écologie du paysage et contacté l'INRA et le CNRS de Rennes. Enfin, pour appréhender les molécules employées pour lutter contre le parasite, l'ERZ voulait avoir des connaissances sur tout ce qui est recherché. Des entretiens téléphoniques ont donc eu lieu avec des chercheurs en pharmacologie, comme Bayer ou Novartis. La recherche de détails concernant plus particulièrement les protocoles mis en place sur le terrain a donné lieu à des rencontres avec des équipes allemandes (Professeur RÖMIG) et suisses (Professeur DEPLAZES).

Déborah GOTTSHECK présente les résultats de ces études et insiste sur l'utilité de travailler à la fois sur les deux types d'hôtes, carnivores et rongeurs et sur les deux types de milieu rural et urbain.

La présentation des opérations de traitement en nature fait apparaître que l'éradication de la maladie n'a pu être observée. Il faut dire que le traitement s'est fait sur 3 ou 4 ans pas plus. Il sera nécessaire de faire un suivi à très long terme et avoir des données avant et après traitement au niveau de la prévalence pour mieux estimer l'efficacité. Il faut juste souligner qu'à chaque fois, dès que le traitement s'arrête, il y a une recrudescence du parasite et la prévalence revient presque à chaque fois à son niveau initial.

De cet exemple, l'ERZ a pu proposer et souligner les actions futures à mettre en place.

Les actions pourraient se baser sur le contrôle du parasite au niveau du renard par la vermifugation à l'aide de Praziquantel ; sur une gestion des populations de campagnols, mais également sur l'étude du cycle urbain. Il s'agirait donc de la vermifugation des renards en zones périurbaines et urbaines.

L'ERZ pense agir par la suite sur trois points :

- **La vermifugation des renards en zones rurales.** Il y aura beaucoup de travaux à effectuer au préalable. Il faudra d'abord localiser les foyers endémiques pour traiter uniquement les zones à risques et limiter les coûts d'un traitement. Il faudra ensuite collecter des données sur ces régions endémiques et établir un état des lieux en faisant, par exemple, la collecte d'échantillons de sols ou de plantes à proximité pour clarifier les facteurs responsables de la présence du parasite dans certaines régions.
- **L'étude des dynamiques des populations** sera un travail à approfondir sur le renard, mais également sur le campagnol. Il convient bien sûr avant et après traitement de suivre la prévalence afin de vérifier l'efficacité du traitement. Parallèlement au contrôle des renards, il va aussi falloir gérer les populations de campagnols, puisque la prévalence vulpine évolue en fonction de la pullulation des populations de campagnols. L'objectif sera de prévenir et limiter ces populations. Il faudra par conséquent d'abord identifier les zones favorables, c'est-à-dire des structures paysagères prairiales essentiellement, puis établir un suivi des populations de rongeurs avec la densité des populations. Ce travail devra être effectué avec d'autres organismes qui travaillent sur le terrain et aussi des agriculteurs, premiers acteurs de la gestion des populations de campagnols. Rien de tout cela n'est réalisable sans l'information et la sensibilisation d'un public ciblé.
- Le troisième axe sur lequel l'ERZ compte agir est **l'étude du cycle urbain**, par l'intermédiaire du renard qui s'approche des villes, mais aussi par les carnivores domestiques. Cela passera par la vermifugation des renards urbains, mais également par une information et une sensibilisation du grand public. L'ERZ souhaite aussi encourager la vermifugation des carnivores domestiques en travaillant avec les vétérinaires.

Des travaux préalables pour travailler sur le cycle urbain et le suivi des populations vulpines (densité de population, déplacement) s'avèrent incontournables. La question est de savoir si le cycle urbain existe vraiment s'il n'est pas approvisionné par des éléments sauvages.

Il est par ailleurs intéressant d'étudier le rôle que peuvent jouer les rongeurs commensaux dans le cycle épidémiologique. Une souris avait été retrouvée parasitée dans le Cantal. Or il n'y a pas eu d'autres études par la suite.

Et puis que faire lorsqu'on découvre qu'un chien ou un chat est positif ? Il faut réfléchir à un protocole d'intervention rapide à suivre en cas d'infestation des animaux domestiques.

En conclusion, la première étape qui semble primordiale est actuellement la cartographie des départements limitrophes et la localisation du parasite en France, afin de mettre en place des protocoles sur les zones à risque et à traiter. L'ERZ envisage de travailler sur les renards en zone rurale, sur la gestion des populations de campagnols avec la coopération d'autres organismes de terrain et sur le milieu urbain, c'est-à-dire sur le cycle urbain. Eventuellement, l'ERZ travaillera sur l'étude de la contamination urbaine. Beaucoup de travail reste donc à réaliser sur ce projet à très long terme. La vermifugation des renards ou des chiens ne pourra pas s'effectuer tant que l'ERZ n'aura pas collecté suffisamment de données pour être sûre de ce qu'elle avance. Il faut être en mesure de dire si le traitement est efficace.

Le Président LAURENT remercie Déborah GOTTSHECK de son intervention qui était un résumé de son travail de 8 mois au sein de l'Entente.

Il avait demandé à Déborah GOTTSHECK de faire la prospection de l'avenir de l'action de l'Entente vis-à-vis de l'échinococcose. Même si l'ERZ possède l'expérience de la vaccination orale des renards contre la rage par hélicoptère, elle se refuse à lancer dans la nature n'importe quel produit sans connaître son action sur les autres animaux. Lors des expériences préalables à la vaccination orale, l'ERZ et l'AFSSA s'étaient en effet rendues compte que beaucoup de hérissons et de sangliers mangeaient les appâts destinés aux renards.

Il fallait par conséquent prendre contact avec des laboratoires qui fabriquent des molécules et imaginer ces molécules dans la nature, c'est-à-dire faire tous les essais d'innocuité, de sécurité de façon à éviter tout risque consécutif à la mise à portée de main de tout le monde (y compris des enfants) de ce produit.

Les laboratoires devraient donc faire les expériences qui s'imposent pour obtenir les autorisations de disséminer. L'action envisageable par la suite se ferait selon un protocole donné sur un territoire donné isolé, de façon à pouvoir maîtriser la chose. Il faudrait alors prélever des fèces, trouver des résultats positifs, puis prélever à nouveau des fèces pour voir s'ils sont devenus négatifs. Il faut calculer le pourcentage, le temps et le nombre de passages nécessaires. Pour la rage, on avait estimé à 3 le nombre passages sur la Meuse, alors que dans les faits 9 ou 10 passages se sont avérés incontournables pour une vaccination réussie.

Pour la rage le délai d'incubation était de 2 à 3 mois, alors qu'il est de 10 ans pour l'échinococcose. Or on ne peut donc pas attendre si longtemps dans l'incertitude. L'ERZ n'a donc pas fini de travailler...

Le Président LAURENT invite donc l'assemblée à demeurer patiente. Il faut continuer à être vigilant dans le domaine et à faire confiance aux techniciens de l'ERZ qui sont pour l'instant en train de défricher le terrain. Le Président LAURENT remercie les personnes qui sont intervenues jusqu'ici. Le travail a été bien fait puisque validé. Il remercie en particulier Déborah pour sa présentation succincte.

Il la félicite ainsi que Stéphanie FAVIER pour avoir passé brillamment le permis de chasse. Il va maintenant falloir leur apprendre à tirer, observe-t-il...

A partir de fin octobre, Déborah GOTTSHECK retravaillera pour une durée d'un an au sein de l'Entente. L'ERZ navigue à vue, elle ne peut pas présager de l'avenir dans ce domaine. C'est à l'assemblée générale de décider de son devenir au fur et à mesure des découvertes et des surprises que pourra rencontrer l'Entente. Mais pour l'instant il est impossible d'en dire plus. Ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Entente fait du bon travail. L'ensemble du personnel est à féliciter pour cette étape provisoire.

Le Président LAURENT offre maintenant au Président du Conseil Général du Cantal au nom de tous ses collègues présents et des membres du bureau un présent pour le merveilleux accueil fait à l'assemblée. Il s'agit d'un livre sur la faune sauvage. A titre personnel, il offre à Monsieur LEYMONIE un petit souvenir de Lorraine.

Monsieur LEYMONIE remercie le Président et invite l'assemblée à se rendre dans la salle du déjeuner.